

Zeitschrift: Museum Helveticum : schweizerische Zeitschrift für klassische Altertumswissenschaft = Revue suisse pour l'étude de l'antiquité classique = Rivista svizzera di filologia classica

Herausgeber: Schweizerische Vereinigung für Altertumswissenschaft

Band: 71 (2014)

Heft: 1

Artikel: La fin de l'année 14 dans les Annales (à propos de Tacite, Annales, 1,54)

Autor: Devillers, Olivier

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-389739>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La fin de l'année 14 dans les *Annales* (à propos de Tacite, *Annales*, 1,54)

Par Olivier Devillers, Bordeaux

Abstract: Le chapitre 1,54, qui termine l'évocation de l'année 14 dans les *Annales* de Tacite entretient avec les chapitres antérieurs divers liens qui permettent d'y voir une sorte de condensé de l'année écoulée. Tacite y fait certes écho à l'instabilité qui a marqué l'avènement de Tibère à travers des allusions aux mutineries ou à la rivalité entre Tibère et Germanicus, mais la présence d'Auguste dans ce chapitre permet parallèlement à l'historien de faire apparaître certains aspects de sa réflexion sur le régime que celui-ci a instauré.

Dans un livre qui a fait date, J. Ginsburg¹ s'est attachée à la structure annalistique des *opera maiora* tacitéens, spécialement des *Annales*; elle a notamment souligné la manière dont Tacite répartit la matière, de façon signifiante, à l'intérieur du récit de chaque année. De cette attention portée à la composition, il devrait s'ensuivre que les informations qui clôturent les récits de chaque année, situées au terme de divisions qui sont opérantes aux yeux de l'historien, fassent l'objet d'un soin particulier². Parce qu'il s'agit de la première année relatée dans l'œuvre et aussi parce que Tacite est de façon générale plus attentif à respecter une composition annalistique dans la première hexade³, on peut penser que tel devait être le cas pour l'année 14, dont le compte rendu occupe les chapitres 1,1–54⁴. Après une préface (1,1), l'historien évoque rapidement la manière dont Auguste a instauré un nouveau régime (1,2–4), puis s'attache aux derniers moments de son règne, à sa mort et à l'avènement de Tibère, ainsi qu'à quelques décisions qu'a prises ce dernier (1,5–15). Il se consacre ensuite successivement, et assez longuement, aux deux mutineries qui éclatent dans les armées de Pannonie

- 1 J. Ginsburg, *Tradition and Themes in the Annals of Tacitus* (Berkeley 1981; réimpr., Ayer Company, Salem 1984). Une étude menée dans la même optique a été consacrée aux débuts d'années dans les livres néroniens: S. Bartera, «Year-Beginnings in the Neronian Books of Tacitus' *Annals*», *MH* 68 (2011) 161–181. Sur cette question du traitement du format annalistique par les historiens, aussi J. Rich, «Structuring Roman History: the Consular Year and the Roman Historical Tradition», *Histos* 5 (2011) 1–43, qui attire surtout l'attention sur les historiens qui ont précédé Tacite, spécialement Tite-Live. Sur l'impact de la recherche de J. Ginsburg, encore R. Ash, «Introduction», in R. Ash, *Tacitus* (Oxford 2012) 26–27; aussi R. Ash/M. Malamud, «Dedication: Judith R. Ginsburg», *Arethusa* 39 (2006) 139–141.
- 2 J. Ginsburg, *op. cit.* (n. 1) 31–52; aussi K. Shannon, «Livy's Cossus and Augustus, Tacitus' Germanicus and Tiberius: a Historiographical Allusion», *Histos* 5 (2011) 274 n. 22.
- 3 Par ex. S. Bartera, *art. cit.* (n. 1) 162, 180.
- 4 Pour un survol d'ensemble de cette section, avec division en sous-parties, cf. O. Devillers, *L'art de la persuasion dans les Annales de Tacite* (Bruxelles 1994) 15–29; F. Galtier, «Tacite. *Annales*, I–II», in F. Galtier/R. Glinatsis, *Silves latines 2012–2013* (Paris 2012) 121–126.

(I, 16–30) et de Germanie (1,31–49,2)⁵, la seconde se prolongeant par une rapide campagne menée au-delà du Rhin (1,49,3–51). En 1,52, il envisage la réaction de Tibère à ces événements, ce qui le ramène à Rome. Il signale alors, en 1,53, les morts de Julie, la fille d'Auguste, et de Sempronius Gracchus, qui avait été son amant. Puis, en 1,54, la création des prêtres Augustaux entraîne l'évocation des jeux Augustaux, eux-mêmes occasion de troubles causés par les histrions.

Comme le note F. Galtier, dans la section 1,52–54, «Tacite revient sur les affaires intérieures, concluant ainsi le récit de l'année selon la tradition annalistique»⁶. Le même chercheur s'attache toutefois plus spécialement à 1,52, qui souligne l'antagonisme entre Tibère et Germanicus⁷.

Le chapitre 1,53 (introduit par *eodem anno*, une transition typique des «clôtures d'années»⁸) comporte cependant lui aussi une dimension rétrospective (brièvement signalée par F. Galtier). Il rappelle plus particulièrement la mort d'Agrippa Postumus (1,6), un événement explicitement mentionné en 1,53,2 (*post interfectum Postumum Agrippam*); notamment, la version selon laquelle Tibère aurait cherché à faire porter par le proconsul d'Afrique la responsabilité de l'élimination de Sempronius (1,53,6) fait songer à la manière dont il avait tenté de se défaire au moment de la mort d'Agrippa Postumus (1,6,3)⁹. De même, ces lignes remettent à l'esprit le règne d'Auguste et les vicissitudes de la première succession impériale, des sujets qui étaient précisément au cœur des chapitres initiaux. Plus largement encore, elles donnent l'occasion d'illustrer certains traits du caractère de Tibère, en écho à la première évocation significative du personnage en 1,4,3–4. On y retrouve l'allusion à l'«exil» rhodien (1,4,4: *annis quibus Rhodi specie secessus exulem egerit*; cf. 53,1: *causa cur Rhodum abscederet*) et à la cruauté du personnage (1,4,3: *prima indicia saevitiae*; cf. 53,3: *par causa saevitiae*).

Mais c'est sur 1,54, qui a peu retenu l'attention, que nous voudrions revenir:

- 5 Tacite multiplie d'ailleurs les liens entre les deux mutineries; cf. par ex., A.J. Woodman, «Mutiny and Madness: Tacitus *Annals* 1.16–49», *Arethusa* 39 (2006) 304–307.
- 6 F. Galtier, *art. cit.* (n. 4) 126; aussi, sur 1,53–54, G. Wille, *Der Aufbau der Werke des Tacitus* (Amsterdam 1983) 371: «Annalistennotizen»; 604: «Annalistische Nachrichten zum Jahresende 14». Plus précisément, en 1,54, l'évocation d'affaires religieuses et d'activités au théâtre «recall similar subjects in the final position of the Livian annual narrative»; J. Ginsburg, *op. cit.* (n. 1) 35.
- 7 La discussion de ce passage a notamment porté sur l'interprétation des mots *bellica quoque Germanici gloriaangebatur* (1,52,1); cf. D.C.A. Shotter, «Three Notes on *Annales* 1 and 2», *CPh* 62 (1967) 116–118.
- 8 J. Ginsburg, *op. cit.* (n. 1) 31, 111 n. 15; aussi G. Wille, *op. cit.* (n. 6) 371.
- 9 Sur la ressemblance entre les deux événements, cf. H.Y. Mac Culloch Jr, *Narrative Cause in the Annals of Tacitus* (Königstein/Ts. 1984) 80; aussi J. A. Weller, «Tacitus and Tiberius' Rhodian Exile», *Phoenix* 12 (1958) 35; O. Devillers, *Tacite et les sources des Annales. Enquêtes sur la méthode historique* (Louvain/Paris/Dudley, MA 2003) 146–147, 159–160, 189; F.M. Prokoph, «Inselblick und Historikersicht. Velleius Paterculus, Tacitus und Sueton über Tiberius auf Rhodos und Capri», in O. Devillers (éd.), *Neronia IX. Villégiature dans le monde romain de Tibère à Hadrien*. (Bordeaux 2014) 271–286.

1,54,1. *Idem annus novas caerimonias accepit, addito sodalium Augustalium sacerdotio, ut quondam T. Tatius retinendis Sabinorum sacris sodales Titios instituerat. Sorte ducti e primoribus ciuitatis unus et uiginti; Tiberius Drususque et Claudius et Germanicus adiciuntur. 2. Ludos Augustales tunc primum coeptos turbauit discordia ex certamine histrionum. Indulserat ei ludicro Augustus, dum Maecenati obtemperat, effuso in amorem Bathylli; neque ipse abhorrebat talibus studiis, et ciuile rebatur misceri uoluptatibus uulgi. Alia Tiberio morum uia; sed populum per tot annos molliter habitum nondum audebat ad duriora uertere* (texte établi par P. Wuilleumier, CUF).

1. La même année vit un nouveau culte, puisqu'on avait introduit le sacerdoce des prêtres Augustaux, tout comme, bien longtemps auparavant, T. Tatius, afin de maintenir les rites des Sabins, avait installé les prêtres Titiens. On en tira au sort vingt-et-un parmi les grands de la cité; Tibère et Drusus, ainsi que Claude et Germanicus s'y ajoutent. 2. Les jeux Augustaux furent alors célébrés pour la première fois; des heurts, nés d'une rivalité d'histrions, les troublèrent. Pour ce genre de spectacle, Auguste avait fait preuve d'indulgence, sous l'influence de Mécène, lequel était tout à son amour pour Bathylle. Lui-même ne repoussait pas de telles distractions et trouvait populaire de se mêler à des plaisirs du tout-venant. Autre ligne de conduite pour Tibère: mais le peuple avait été traité avec douceur durant tant d'années et il n'osait pas encore le convertir à un régime plus strict (trad. O. Devillers).

1. Prêtres Augustaux

Le parallèle que Tacite dresse entre les prêtres Augustaux et les prêtres Titiens (1,54,1) l'amène à citer T. Tatius¹⁰, ce qui renvoie aux premiers moments de l'*Vrbs* ainsi qu'à la période où les rois gouvernaient la cité. On songe alors à l'hexamètre qui ouvre les *Annales*: *Vrbem Romam a principio reges habuere* (1,1,1). Par ailleurs, l'évocation qui, en 1,54, suit celle des prêtres Augustaux, à savoir celle des jeux Augustaux, remet, pour sa part, en mémoire la précédente mention de ces jeux, en 1,15,2–3¹¹, c'est-à-dire juste avant que l'historien abandonne Rome pour s'intéresser aux mutineries qui éclatent dans les armées. Ainsi, de Tatius (1,54,1) aux jeux Augustaux (1,54,2), Tacite parcourt exactement le même chemin que celui qu'il a parcouru en 1,1–15 – section qui a été souvent considérée comme la première grande subdivision des *Annales*¹² –, des rois (1,1,1) à ces mêmes jeux (1,15,2–3). Ces chapitres étaient également ceux qui montraient comment Au-

10 Le parallèle est aussi signalé en *H.*, 2,95,1: *facem Augustales subdidere, quod sacerdotium, ut Romulus Tatio regi, ita Caesar Tiberius Iuliae genti sacrauit*. Entre les deux passages, on signalera une divergence sur l'identité de celui qui a instauré la confrérie, Romulus dans les *Histoires*, Tatius dans les *Annales*; le plus simple est d'expliquer cette divergence par une rectification apportée par Tacite dans les *Annales*.

11 Par ex. O. Devillers, *op. cit.* (n. 4) 29.

12 Par ex. G. Wille, *op. cit.* (n. 6) 361–364; O. Devillers, *op. cit.* (n. 4) 15–21.

guste avait établi un nouveau régime qui donnait le pouvoir à un seul homme et présentait des traits monarchiques.

À cet égard, la manière dont Tibère, son fils et ses neveux s'ajoutent aux notables (*e primoribus ciuitatis*¹³) tirés au sort comme prêtres Augustaux (1,54,1: *Tiberius Drususque et Claudius et Germanicus adiciuntur*) est caractéristique d'un processus plus diffus qui voit le système impérial se superposer au système républicain. Cette liste de membres mâles de la *domus Caesaris* peut du reste rappeler celle des *subsidia dominationi* (1,3,1) successifs que s'était adjoints Auguste. Son ordre attire aussi l'attention; Claude étant plus jeune que Germanicus, et comme il a en outre été adjoint en surnombre aux prêtres Augustaux (Suet., *Claud.*, 6,2), on se serait attendu à le voir figurer en dernier¹⁴. On se demandera si Tacite n'a pas cherché à placer Tibère et Germanicus l'un au début, l'autre à la fin de sa courte énumération en vue de les mettre plus nettement en opposition. Le choix des coordinations renforcerait cette impression: *Tiberius Drususque* semble d'emblée former un ensemble plus soudé, quelque peu détaché de Claude et Germanicus, unis par *et*.

2. Jeux Augustaux

Tacite retient que les jeux Augustaux furent marqués par des troubles nés de rivalités d'histrions (1,54,2). Cette information remet à l'esprit l'un des meneurs de la mutinerie des légions de Pannonie: Percennius, «naguère chef de claque au théâtre, puis simple soldat, beau parleur et qui avait appris, au service des histrions, à fomenter des troubles» (1,16,3: *Erat in castris Percennius quidam, dux olim theatralium operarum, dein gregarius miles, procax lingua et miscere coetus histrionali studio doctus*)¹⁵. Se trouve ainsi suggéré un rapprochement entre les troubles relatifs aux jeux Augustaux et l'éclatement des mutineries¹⁶, ce que renforce l'emploi d'un vocabulaire similaire. En particulier, dans le chapitre 1,16, où est présenté Percennius, on trouve le nom *turba* (1,16,1: *turbarum*) et le verbe *discordare* (1,16,2), tandis qu'en 1,54,2, c'est l'expression *turbauit discordia* que retient l'historien; on retrouve les mêmes racines, ensemble, à propos du mouvement en Germanie, en 1,34,4: *nil usquam turbidum aut discors* (propos de Germanicus), et elles reviennent séparément sous diverses formes, en d'autres

13 Sur l'expression, E. Koestermann, *Cornelius Tacitus. Annalen*, I. Buch 1–3 (Heidelberg 1963) 193.

14 Ainsi J. Rüpke, *Fasti Sacerdotum*, I. Jahres- und Kollegienlisten (Stuttgart 2005) 177, lorsqu'il produit la liste des premiers *sodales Augustales*, adopte l'ordre Tibère-Germanicus-Drusus-Claude; cf. aussi J. Scheid, «Les prêtres officiels sous les empereurs julio-claudiens», *ANRW* II,16.1 (1978) 648.

15 Sur la connotation péjorative de *histrionali* dans cette phrase, par ex. R. Syme, *Tacitus* (Oxford 1958) 540 n. 7.

16 Ainsi F. Santoro L'Hoir, *Tragedy, Rhetoric and the Historiography of Tacitus' Annales* (University of Michigan 2006) 232.

lieux de la relation des mutineries¹⁷. Parallèlement, la phrase *turbauit discordia ex certamine histrionum* (1,54,2) ferait également songer à Auguste, dont il va être question dans les lignes suivantes, puisqu'aussi bien le verbe *turbare* que les noms *discordia* et *certamen* figurent tous trois dans les deux chapitres initiaux des *Annales* à propos de la situation de crise à laquelle le régime instauré par Auguste a mis un terme: 1,1,1, *discordiis ciuilibus*; 2,2, *certamina potentium*; *turbabantur*¹⁸.

3. Tibère et Auguste

Ainsi serait préparée l'évocation d'Auguste avec laquelle se clôt l'année 14. Cette évocation elle-même est à considérer en écho à trois thèmes qui ont dominé le récit de cette année: la comparaison Tibère-Auguste est le plus apparent (a), mais en filigrane se profilent à nouveau Germanicus (b) et les mutineries (c).

(a) La comparaison entre Auguste et Tibère se décline, dans le récit taciteen de l'année 14, selon deux modalités: sont relevés soit des signes de continuité entre eux, soit des traits qui les distinguent. Pour ce qui est de cette seconde sensibilité, on citera l'opinion qui voulait qu'Auguste eût choisi comme héritier Tibère afin que la différence avec celui-ci rehaussât sa propre réputation (1,10,7). Le discours officiel, en revanche, n'allait pas dans ce sens et c'était bien une continuité avec Auguste que revendiquait Tibère; on le voit notamment, dans le récit de son avènement, lorsqu'il s'engage à ne pas proclamer davantage de noms de candidats à la préture que ce qui avait été fixé par Auguste (1,14,4)¹⁹.

Ces deux positions reviennent dans le récit des mutineries. D'une part, on observe dans le chef des commandants des armées, le souci de rapporter la vision officielle qui place Tibère dans les traces d'Auguste; c'est le cas en 1,34,4, lorsque Germanicus fait suivre l'éloge d'Auguste du rappel des victoires et triomphes de Tibère²⁰. D'autre part, l'historien persiste à donner un écho à un discours

17 1,19,2: *per turbas*; 20,1: *turbatum*; 22,1: *turbatos*; 27,1: *discordiae*; 30,1: *turbator*; 31,1: *turbatae*; 38,1: *discordium*; 38,2: *turbidos*; 44,4: *turbidos*; 50,1: *discordiis*. Pour ce qui est de *certamen*, présent en 1,54,2, à propos des histrions, on le trouve aussi dans le récit des mutineries en 1,28,4: *certaminum* (en 29,3, *certatum*, et en 45,2, *certaturus* ne se rapportent pas aux actions des soldats).

18 En 1,1–15, on trouve également *turbassent* à propos des funérailles de César (1,8,5) et *discordantis patriae* dans les propos tenus sur Auguste lors de ses funérailles (1,9,4).

19 Sur ce passage, cf. par ex., E. O'Gorman, «On not Writing about Augustus: Tacitus' "Annals" Book I», *Materiali e discussioni per l'analisi dei testi classici* 35 (1995) 113. Le récit de l'année 15 est plus explicite sur ce souci de Tibère de respecter la parole d'Auguste; spéc. 1,77,3: *neque fas Tiberio infringere dicta eius* [= *Tiberii*]; aussi 4,37,3 (propos de Tibère): *qui omnia facta dictaque eius uice legis obseruem*. Plus largement, sur le rapport entre Tibère et Auguste selon Tacite, cf. E. Cowan, «Tacitus, Tiberius and Augustus», *Classical Antiquity* 28 (2009) 179–210.

20 Pour ce qui est de la Pannonie, Blaesus s'étonne que les soldats de Pannonie présentent à Tibère des revendications qu'ils n'avaient osé exprimer au divin Auguste (1,19,1: *neque ipsos*

qui oppose les deux hommes: il en va ainsi de ceux qui soulignent qu'Auguste, déjà âgé, s'était rendu souvent sur le Rhin, tandis que Tibère, plus jeune, se montrait réticent à visiter les troupes mutinées (1,46,3: *An Augustum fessa aetate totiens in Germanias commeare potuisse, Tiberium uigentem annis sedere in senatu, uerba patrum cauillantem?*). Mais les mutineries laissent aussi poindre une troisième modalité de la réception d'Auguste, non plus au regard de Tibère, mais par comparaison avec Germanicus: face aux mutins, celui-ci se réclame de l'ascendance de César et d'Auguste (1,43,3). Dans la mesure où cette association Auguste-Germanicus a un précédent dans les chapitres initiaux, où il est dit que le premier imposa à Tibère d'adopter le second (1,4,5), elle remet à l'esprit ce qui était un des fondements de la rivalité entre l'empereur et Germanicus.

Qu'en est-il de ces diverses tendances en 1,54? Significativement, envisageant l'attitude différente du premier empereur et de son successeur à l'égard des spectacles²¹, Tacite retient alors une différence entre eux: *alia Tiberio morum uia*. Même s'il s'agit là d'une opposition de caractère²², et non de politique, le trait n'en est pas moins de nature à affaiblir la prétention du fils de Livie à prendre la suite, en tout cas jusque dans le cœur des Romains, d'Auguste; cela ne va en tout cas pas dans le sens du discours officiel, qui met en avant la continuité entre les deux premiers princes. Par ailleurs, si en 1,54,2, Tacite ne dit explicitement rien d'une continuité entre Auguste et Germanicus (une idée pourtant suggérée dans le récit des mutineries; supra), il semble, ainsi que nous allons l'observer, que son choix des mots et les idées qu'il avance apportent un indice sur ce point.

(b) Par divers biais, en effet, en 1,54,2, Tacite semble se référer à Germanicus. C'est tout particulièrement le cas de son évocation de la *ciuitas* à propos d'Auguste (*ciuile rebatur*)²³. Certes, les chapitres précédents ont montré qu'Auguste était attentif à cet aspect (1,8,2: *legata non ultra ciuilem modum*) et que Tibère échouait à convaincre qu'il était imprégné de cette qualité, comme il ressort du récit de son avènement (1,7,3–5)²⁴ et comme il le sera exprimé plus directement dans la suite du récit (1,72,2: *non tamen ideo faciebat fidem ciuilis animi*)²⁵. Mais la mention la plus significative de cette notion avant 1,54 a figuré

a diuo Augusto tam noua petiuisse), ce qui signifie que pour lui les deux princes devaient s'attendre à être traités identiquement; le trait va en tout cas dans le sens d'une continuité entre eux. Une autre forme de continuité (mais qui ne va pas nécessairement dans le sens de l'éloge) est mise en avant par les mutins: ceux de Pannonie s'insurgent de ce que Drusus s'abrite derrière l'autorité de Tibère de la même façon que jadis Tibère lui-même s'abritait derrière celle d'Auguste (1,26,2).

21 Sur ce point, cf. par ex. S.H. Rutledge, «Tiberius' Philhellenism», *CW* 101 (2008) 465–466 et n. 50.

22 En écho, peut-être, à la première description de Tibère en 1,4,3; J. Ginsburg, *op. cit.* (n. 1) 43.

23 Sur la notion, cf. par ex. A. Wallace-Hadrill, «Civile Princeps: Between Citizen and King», *JRS* 72 (1982) 32–48.

24 Suet., *Tib.*, 26,1, indique au contraire que Tibère était imprégné de cette vertu au début de son règne: *ciuilem admodum inter initia ac paulo minus quam priuatum egit*.

25 Aussi 4,13,2: *silentium ipsius non ciuile, ut crediderat, sed in superbiam accipiebatur*.

précisément dans un passage où Tacite opposait les caractères de Tibère et de Germanicus: *nam iuueni ciuile ingenium, mira comitas et diuersa a Tiberii sermone, uultu, adrogantibus et obscuris* (1,33,2: «car le jeune homme avait un esprit citoyen, beaucoup de convivialité, ce qui changeait des discours, des mines de Tibère, hautains et ténébreux»). Ainsi, en choisissant, en 1,54,2, la *ciuilitas* comme critère distinctif entre Tibère et Auguste²⁶, Tacite recourt à un trait qui distingue aussi Tibère de Germanicus. Il pratiquera du reste de la même manière en 1,76,4, dans le contexte de l'absence de Tibère à des jeux de gladiateurs²⁷: *quidam tristitia ingenii et metu comparationis, quia Augustus comiter interfuisset* («certains [expliquaient cette absence] par la morosité de son caractère et par la peur d'une comparaison, de ce qu'Auguste y avait convivialement assisté»); ici c'est l'adverbe *comiter* qui rappelle la *mira comitas* attribuée à Germanicus en 1,33,2²⁸, donnant le sentiment que la *comparatio* que redoute le prince concerne aussi son fils par adoption. Dans le même temps, cette similitude dans le vocabulaire laisse entendre que c'est ce dernier (et non Tibère) qui incarnerait la vraie continuité avec Auguste.

Deux autres traces d'une présence implicite de Germanicus, allant dans le même sens, semblent observables dans l'ultime phrase du chapitre 1,54: *sed populum per tot annos molliter habitum nondum audebat ad duriora uertere*. La première concerne *molliter*, employé ici à propos d'Auguste, en écho peut-être au jugement que certains portaient sur la manière dont Germanicus aurait initialement géré la crise en Germanie: *satis [...] mollibus consultis peccatum* (1,40,1). La seconde renverrait de nouveau à 1,33, où Tacite oppose Germanicus et Tibère; à la fin de chapitre, évoquant Agrippine l'Ancienne, il dit que celle-ci, s'appuyant sa vertu et sur l'amour de son époux, s'efforçait de faire tourner vers le bien ses emportements: *castitate et mariti amore quamuis indomitum animum in bonum uertebat* (1,33,3). On mettra en regard les derniers mots de cette phrase, *in bonum uertebat*²⁹, avec ceux qui concluent l'année 14 (le sujet est alors Tibère): *ad duriora uertere* (1,54,2). Ainsi l'action de Germanicus sur son épouse (*mariti amore*) a un effet bénéfique, alors que celle de Tibère sur le peuple romain conduira à un durcissement. N'y aurait-il pas là un moyen de suggérer que si Germanicus avait été empereur, la situation aurait mieux tourné pour les Romains?

26 Aussi 2,82,2 (*displicere regnantibus ciuilia filiorum ingenia*), passage plus complexe où, au-delà de Tibère et Germanicus, est aussi évoqué Drusus, le père du second, en opposition implicite avec Auguste; ce passage apparaissant ultérieurement dans le récit, il n'est toutefois pas opérant dans l'esprit du lecteur en 1,54,2.

27 Dans un contexte aussi où les jeux Augustaïques, narrés en 1,54, vont être rappelés; 1,77,1: *theatri licentia, proximo priore anno coepta*.

28 Une *comitas* qui sera elle-même à nouveau refusée à Tibère en 4,7,1: *quae cuncta non quidem comi uia*, selon une formulation qui rappelle elle-même 1,54,2 (*alia Tiberio morum uia*).

29 L'expression revient encore, en relation avec Germanicus, à propos de ses campagnes en Germanie en 2,20,1: *astusque hostium in perniciem ipsis uertebat*.

(c) Enfin, l'ombre des mutineries ne disparaît pas totalement de cette évocation finale d'Auguste. Nous avons souligné plus haut que la courte mention des troubles qui éclatèrent lors des jeux Augustaux (1,54,2) avait pu remettre en mémoire Percennius, ancien chef de claque et l'un des meneurs de la mutinerie en Pannonie. Or, dans ce qui est écrit de ce personnage en 1,16,3 (*miscere coetus histrionali studio doctus*), on observe, du point de vue lexical, deux rapprochements possibles avec ce qui est dit en 1,54,2 de l'indulgence d'Auguste envers les histrions: *talibus studiis* (1,54,2) rappelle *histrionali studio* (1,16,3), tandis que *misceri uoluptatibus uulgi* (1,54,2) rappelle *miscere coetus* (1,16,3). Même si les termes n'ont pas totalement le même sens, il peut y avoir là une façon d'établir quelque lien entre Auguste et l'éclatement de la mutinerie en Pannonie.

L'examen des allusions à Auguste dans le premier chapitre consacré à la Pannonie (1,16) apporte quelques indications sur la signification que pourrait avoir un tel lien. Il y est dit d'abord que c'est le changement de prince qui crée les troubles (16,1: *mutatus princeps*), ensuite que c'est la suspension des activités habituelles à la suite de la mort d'Auguste et de l'avènement de Tibère (16,2: *fine Augusti et initiis Tiberii*) qui conduit à une oisiveté propice à la mutinerie, enfin que c'est des conditions du service militaire après Auguste (16,3: *post Augustum militiae condicio*) que se préoccupent les soldats³⁰. Ainsi, aux yeux de Tacite, c'est bien le changement de régime qui provoque les mutineries³¹, de sorte que, sous un autre régime, celles-ci n'auraient pas éclaté. L'écho lexical entre un fauteur de troubles sur le terrain (Percennius) et Auguste, qui a instauré le régime qui en est cause plus profonde, serait de nature à réactiver cette interprétation.

Nous tirerons de nos observations des enseignements dans deux directions: D'un point de vue méthodologique, il n'est pas inutile de se pencher ainsi sur les diverses implications des idées et des formules retenues par Tacite dans une section somme toute réduite de son œuvre; en l'occurrence, la position stratégique du passage retenu, à la fin de la première année relatée par Tacite, justifie que l'on exploite chaque piste que semble recéler le texte. Certes, notre posture de départ, conduisant à voir ce qui en 1,54, fait écho à ce qui a été précédemment formulé, conduit à privilégier la dimension rétrospective du passage et est forcément partielle (sa portée prospective n'est pas à négliger)³². Néanmoins, il apparaît que les allusions aux passages antérieurs qui constituent une caractéristique majeure de 1,54 ne sont pas des jeux littéraires gratuits, mais sont significatives au niveau de l'interprétation que donne Tacite du règne de Tibère. L'enjeu est ici d'aborder l'art littéraire de Tacite comme une composante dynamique de sa

30 Aussi dans le premier chapitre relatif à la révolte de Germanie, 1,31,4: *audito fine Augusti*.

31 Cf. V.E. Pagán, «The Pannonian Revolt in the *Annals* of Tacitus», in C. Deroux (éd.), *Studies in Latin Literature and Roman History XII* (Bruxelles 2005) 418–419.

32 On relève ainsi en 1,54,2, *nondum audebat ad duriora uertere*, qui annonce la détérioration du règne.

représentation et de sa vision du passé. Ce qui amène au second point de cette conclusion.

Du point de vue de l'intention manifestée par Tacite, les multiples allusions à la matière traitée antérieurement font de ce passage une sorte de «condensé» de ce que fut à ses yeux l'année 14. Or, si certains des aspects qu'il privilégie alors relèvent du narratif – l'antagonisme entre Tibère et Germanicus ou la mise en avant du caractère du premier³³ –, ce n'est pas là que réside l'unique clé de lecture de ces lignes. Il convient en particulier d'accorder tout leur poids à l'ensemble des allusions qui, de manière concertée, conduisent à une lecture qui embrasse Auguste (très présent, explicitement et implicitement, en 1,54) et, au-delà de celui-ci, le fonctionnement du régime qu'il a instauré. Il en va ainsi du raccourci qui conduit des rois aux jeux Augustaux (1,54,1) ou des éventuels indices sur la responsabilité du régime instauré par Auguste dans l'éclatement des mutineries (1,54,2). Même l'opposition Tibère-Germanicus trouve un sens dans une telle lecture politique, dans la mesure où elle apparaît comme une dérive de la compétition pour le pouvoir qui est inhérente au système dynastique. Ou encore, l'allusion à l'amour de Mécène pour Bathylle (1,54,2) est de nature à illustrer la confusion entre *domus* et *theatrum* qui tend à se manifester dans les préoccupations théâtrales des princes (Néron en sera l'exemple éclatant)³⁴. Souvent, ces dernières années, on a retenu des *Annales* la galerie de saisissants portraits, spécialement de princes, qu'elles recèlent. Cette focalisation a amené à sous-estimer la réflexion profonde qui s'y exerce sur la nature du régime impérial. Une étude restreinte, sur un chapitre négligé, menée dans une perspective principalement littéraire, peut contribuer, à sa mesure, à remettre en avant cette dimension.

Correspondance:

Olivier Devillers

Éditions Ausonius

Maison de l'Archéologie

8, esplanade des Antilles

F-33607 Pessac Cedex

oldevillers@orange.fr

33 C'est l'aspect mis en avant par J. Ginsburg, *op. cit.* (n. 1) 39, 43.

34 Cf. F. Santoro L'Hoir, *op. cit.* (n. 16) 249–250.